

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
MINISTÈRE D'ÉTAT  
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN  
DE DOCUMENTATION



16<sup>e</sup> Année

30 SEPTEMBRE 1960

(Nouvelle Série) N° 11

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'août) . . . . .	2
2. Mémorial (Mois de septembre) . . . . .	2
3. La Séance d'ouverture de la Session d'été de la Faculté Internationale d'Economie Comparée . . . . .	3
4. La Coopération politique Européenne. - Les Conversations franco-luxem- bourgeoises à Paris . . . . .	6
5. La Cérémonie de Clôture de l'Exposition Agricole d'Ettelbruck . . . . .	8
6. Le Salon 1960 du Cercle Artistique . . . . .	10
7. Nouvelles de la Cour . . . . .	11
8. Conseil de Gouvernement. - Réunions pendant les mois d'août et de septembre . . . . .	11
9. Nouvelles diverses . . . . .	12
10. Le Mois en Luxembourg (Mois d'août) . . . . .	20
11. Le Mois en Luxembourg (Mois de septembre) . . . . .	21

## Mémorial (mois d'août)

### Ministère des Finances.

La loi du 30 juillet 1960 autorise le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts à long terme pour un montant global de 500.000.000 francs.

Un arrêté grand-ducal du 17 juillet 1960 fixe les conditions d'admission aux grades supérieurs de l'Administration des Contributions et Accises.

Un arrêté grand-ducal du 22 juillet 1960 modifie le régime de la taxe d'importation et de l'impôt sur le chiffre d'affaires des véhicules à moteur.

Un arrêté grand-ducal du 30 juillet 1960 définit les investissements à caractère social bénéficiant de l'aide fiscale aux investissements nouveaux.

Un arrêté ministériel du 24 août 1960 règle les conditions d'émission d'un emprunt de 500.000.000 francs, autorisé par la loi du 13 juillet 1960.

\*

### Ministère des Affaires Etrangères

Une loi du 17 juillet 1960 approuve le Protocole, signé à Londres, le 25 novembre 1959, relatif à l'adhésion de la Grèce, de la Norvège et de la Suède à la Convention concernant les stagiaires, signée à Bruxelles, le 17 avril 1950.

Une deuxième loi du même jour approuve la Convention européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs des transports internationaux, faite à Genève, le 9 juillet 1956.

Une troisième loi du même jour approuve l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique sur la sécurité sociale des employés coloniaux, signé à Bruxelles, le 10 juin 1958.

Une quatrième loi du même jour approuve deux amendements à la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé, signée à New-York, le 22 juillet 1946.

La loi du 5 août 1960 approuve le Traité instituant l'Union économique Benelux, la Convention transitoire, le Protocole d'exécution et le Protocole de signature, signés à La Haye, le 3 février 1958.

\*

### Ministère de l'Agriculture.

Une série d'arrêtés ministériels du 6 août 1960, publiés au « Mémorial » du 19 août 1960, règlent le régime du blé de la récolte 1960.

\*

### Ministère des Arts et Sciences.

La loi du 17 août 1960 porte organisation des Musées de l'Etat.

\*

### Ministère de l'Éducation Nationale.

Un arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> août 1960 crée une Conférence Générale de la Jeunesse.

\*

### Ministère d'Etat.

La loi du 30 juillet 1960 crée un Fonds National de Solidarité. L'arrêté grand-ducal du 20 août 1960 porte règlement d'administration publique de cette loi.

\*

### Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 28 juillet 1960 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

## Mémorial (mois de septembre)

### Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 13 septembre 1960 a pour objet une nouvelle fixation des salaires dus aux receveurs des contributions.

\*

### Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté grand-ducal du 25 août 1960 approuve les statuts de la Caisse de pension agricole. Les statuts sont publiés au « Mémorial » du 15 septembre 1960.

Un arrêté ministériel du 23 septembre 1960 règle la lutte contre la tuberculose des bovinés et notamment les mesures d'assainissement du cheptel bovin pour la campagne 1960-1961.

\*

#### Ministère d'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 13 septembre 1960 modifie l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1960

concernant le recrutement et le stage du personnel des cadres supérieurs de l'administration.

\*

#### Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 5 septembre 1960 institue les organes de la protection civile.

## La Séance d'ouverture de la Faculté Internationale d'Economie Comparée

Le 21 août 1960 a eu lieu à Luxembourg l'ouverture de la saison d'été de la Faculté Internationale d'Economie Comparée. La séance fut présidée par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Vice-Président du Gouvernement, en remplacement de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques.

A cette séance d'ouverture prirent part des représentants du Corps Diplomatique accrédités à Luxembourg, de nombreuses personnalités luxembourgeoises ainsi que les étudiants étrangers inscrits à la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

M. le Ministre Eugène Schaus ouvrit la séance en donnant la parole à M. L. Dupriez, Doyen de la Faculté Internationale d'Economie Comparée, qui fit le bilan de la première année de la Faculté Internationale et traça le programme d'avenir. M. le Doyen remercia tous ceux qui avaient contribué à l'organisation de la session d'été 1960 et il exprima sa gratitude au Gouvernement luxembourgeois pour l'accueil qu'il réserve aux professeurs et aux élèves de la Faculté Internationale.

Après que M. Fritz De Jong, Professeur principal à la Faculté Internationale d'Economie Comparée, s'était adressé à l'assistance, et plus particulièrement aux étudiants, M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, Vice-Président du Gouvernement, prononça une importante allocution, au cours de laquelle il fit quelques réflexions sur le système monétaire luxembourgeois. Nous reproduisons ci-après le texte intégral de cette allocution:

« Excellences,

Messieurs les Recteurs, Doyens et Professeurs,  
Mesdames et Messieurs,

Je suis très sensible à l'honneur qui m'échoit de pouvoir vous adresser la parole lors de la deuxième séance inaugurale de la Faculté d'Economie Comparée en remplacement de mon collègue Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes.

Les dates du 17 août 1959 et du 22 août 1960 peuvent dorénavant être citées avec fierté, ensemble avec d'autres dates importantes comme le 11 août 1958, jour de l'inauguration solennelle de la Faculté de Droit Comparé, et le 20 juillet 1959, qui a consacré l'inauguration du programme d'études sur les Communautés Européennes.

J'adresse au nom du Gouvernement luxembourgeois mes sincères remerciements aux collaborateurs de l'Université Internationale, tant à ceux qui en ont facilité l'installation qu'à ceux qui en garantissent l'évolution.

Le Gouvernement grand-ducal apprécie à sa juste valeur la contribution précieuse du Président et des Membres du Conseil de la Faculté d'Economie, ainsi que les efforts désintéressés des professeurs qui concourent à donner à l'enseignement postuniversitaire un éclat particulier.

L'Université des Sciences Comparées, dont la Faculté d'Economie Comparée, doivent survivre et se développer pour que la continuité de leur rayonnement culturel soit assurée.

L'étude comparative reste un atout précieux dans notre monde tourmenté et la formule lancée par l'un des initiateurs de l'Université reste d'une actualité brûlante:

«Distinguer pour unir, comparer pour rapprocher.»

L'étude de l'économie et la confrontation des politiques économiques sont plus nécessaires que jamais.

M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, a déjà souligné en 1958 la nécessité d'aborder la comparaison des économies par l'étude des législations économiques, fiscales et budgétaires, ceci à titre de complément logique de l'étude comparative du droit.

Le Ministre des Affaires Economiques avait insisté à son tour dans son discours inaugural du 17 août 1959 sur le rôle qu'est appelé à jouer l'économiste dans le monde moderne, et

sur la nécessité de confronter les différents systèmes économiques et d'opérer leur mise au diapason.

Cette constatation garde toute sa valeur.

Il est banal de répéter que l'étude des législations économiques, fiscales et budgétaires devient une nécessité et qu'elle doit précéder les mesures d'intégration.

Dois-je rappeler qu'une lecture même superficielle du Traité de Rome, et notamment des chapitres traitant de la libre circulation des capitaux, des dispositions fiscales, de la balance des paiements, de la politique de conjoncture et des dispositions portant institution de la Banque Européenne d'Investissements et d'un Comité monétaire, vient corroborer cette conclusion et justifier le programme d'études de 1960.

J'y ajoute un argument de poids, fourni sous forme de proposition par M. Valéry Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat aux Finances de France, dans un discours remarquable prononcé lors de l'inauguration de la 12<sup>e</sup> Foire Internationale de Luxembourg.

Je m'en voudrais de ne pas citer le passage afférent du discours de M. Giscard d'Estaing :

"Il est certain que la prérogative d'élaborer et de faire approuver un budget appartient à la souveraineté nationale traditionnelle, mais il n'est pas moins exact que le budget exerce une influence sur l'ensemble de l'activité économique et, puisque l'activité économique de nos pays se trouve être solidaire, les décisions budgétaires prises par chacun des membres de la Communauté sont susceptibles d'affecter la vie même de l'ensemble. C'est pourquoi il pourrait être intéressant d'élaborer une sorte de *budget économique de l'Europe* qui ne retirerait aucune des prérogatives existantes, aux assemblées qui approuvent ces budgets, mais qui permettraient sans doute une fois par an et suivant une procédure appropriée à l'Assemblée Parlementaire d'étudier les incidences pratiques du budget économique de l'Europe sur la conjoncture et en même temps de prendre une vue plus complète et plus approfondie de ce que sont les charges, les lignes d'actions et les objectifs de la politique financière des différents pays participants."

L'étude de l'ordre monétaire international, de ces problèmes et des solutions politiques depuis l'après-guerre se trouve dès lors organisée à point nommé.

L'examen des notions de convertibilité monétaire et d'intégration économique et l'étude de la théorie monétaire et de ses applications pratiques sont entamés fort utilement à un moment où le Comité-Directeur de l'Accord Monétaire Européen nous livre son premier rapport annuel et où le retour à la convertibilité marque nos relations commerciales et financières.

Je ne voudrais pas anticiper autrement sur le programme fort intéressant de 1960, dont la

préparation minutieuse démontre bien les efforts entrepris par les promoteurs et les professeurs de la Faculté.

Etant donné le cadre du cycle d'études actuel, il est opportun de faire quelques réflexions sur le système monétaire luxembourgeois; je suis toutefois conscient que j'empiète en quelque sorte sur les prérogatives du Ministre des Finances et que mes considérations, loin d'être exhaustives se borneront à stimuler votre intérêt et votre curiosité.

Notre système monétaire est hybride et particulièrement complexe.

Les étudiants, qui se sont déplacés à Luxembourg, n'ont pas trouvé le cours de la monnaie luxembourgeoise à la cote de change de leur pays d'origine.

Ils auront appris entretemps que le franc belge joue le rôle de devise pour le Luxembourg.

Nos visiteurs, une fois arrivés chez nous, ont pu encore s'étonner du fait de la coexistence dans le pays de deux monnaies nationales différentes, le franc belge et le franc luxembourgeois.

Ils ont été certainement intrigués par ce dualisme monétaire qui n'entre dans aucun des schémas de raisonnement connus. La situation semble paradoxale, puisque théoriquement et en principe chacune des deux monnaies doit obéir à des pôles monétaires distincts et indépendants. Pour éclairer ce système compliqué à souhait, il est indispensable de faire un bref retour en arrière pour insister plus particulièrement sur l'incidence des clauses monétaires de l'UEBL.

M. Albert Calmes fait remonter la création de la monnaie de compte luxembourgeoise à la loi du 20 décembre 1848, le "franc", dont il est question à la prédite loi, étant assimilée à 8 Silbergros par l'arrêté royal grand-ducal du 16 mars 1842.

Quoiqu'il en soit de l'origine hormis la frappe de monnaie de billon de 10,5 et de 2,5 centimes en cuivre, le Grand-Duché ne procéda pas à l'émission d'une monnaie nationale jusqu'à la première guerre mondiale.

La création du papier-monnaie remonte à la loi du 28 novembre 1914, portant autorisation pour le Gouvernement d'émettre des bons de caisse au porteur jusqu'à concurrence de 5 millions de francs.

Deux autres émissions eurent lieu en 1915 et 1918.

La valeur des bons de caisse n'était pas définie d'une façon rigoureuse et sa valeur était déterminée en fait par le crédit de l'Etat.

La solution adoptée était transitoire, alors que les dirigeants luxembourgeois envisageaient de dénoncer le « Zollverein » et de conclure une nouvelle union économique, soit avec la France, soit avec la Belgique, union qui était appelée à régler définitivement la question monétaire.

La période antérieure à la conclusion de l'UEBL est caractérisée par de profonds bouleversements.

L'histoire monétaire se délimite en plusieurs périodes faites de changements de statut et d'évincement d'unités monétaires.

Relevons que l'arrêté grand-ducal du 11 décembre 1918 consacre la véritable création du franc luxembourgeois comme unité monétaire.

Le Traité d'Union économique, applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 1922 avec la Belgique, nous a valu le dualisme monétaire.

Le franc luxembourgeois joue essentiellement le rôle de monnaie de compte, de valorimètre; en raison de la disproportion existant entre le montant des signes monétaires luxembourgeois et belges.

La tarification de la monnaie belge en francs luxembourgeois se traduit par une équation, dite équation du change belgo-luxembourgeois:

$$1 \text{ franc belge} = N \text{ franc luxembourgeois.}$$

Au moment de la conclusion de l'Union économique, un franc belge s'échangeait contre un franc luxembourgeois.

Théoriquement, il est possible que le nombre N soit différent de l'unité 1.

Donc, en principe, le Grand-Duché est maître de la valeur de sa monnaie, bien qu'en fait le décrochage du franc luxembourgeois soit plutôt difficile.

Notons que la loi du 19 décembre 1929 a stabilisé le franc luxembourgeois à la valeur de 0,0418422 gramme d'or fin.

Lorsque le 31 mars 1935 la Belgique a dû procéder à une dévaluation de 28 %, le problème monétaire se trouva posé à nouveau, bien qu'en 1926 déjà les questions de l'unité monétaire nationale et d'une banque d'émission fussent à peine discutées et qu'elles eussent fait l'objet d'avis par ailleurs négatifs de commissions spéciales et de spécialistes étrangers, dont le Dr Schacht.

L'arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> avril 1935 fixa la parité du franc luxembourgeois à: 1 franc luxembourgeois = 1,25 franc belge.

L'arrêté royal belge du 31 mars 1935 avait fixé la teneur-or du franc belge à 0,0301264 gramme d'or fin.

L'arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> avril 1935 fixa indirectement la valeur du nouveau franc luxembourgeois à 0,0376580 gramme d'or fin, d'où une dévaluation de 10 % par rapport à la teneur en or antérieure.

Je ne voudrais pas m'étendre ici sur l'introduction du Reichsmark sous l'occupation allemande ni sur les interventions de l'occupant dans le domaine financier et monétaire.

L'après-guerre a été caractérisée par un assainissement monétaire douloureux.

L'arrêté grand-ducal du 14 octobre 1944, concernant l'échange monétaire, fixa certains taux

de conversion; le franc belge s'échangeait contre un franc luxembourgeois.

L'alignement se fit complet dans la suite.

L'avenant du 31 août 1944 à la convention du 23 mai 1935 stipulait entre autres:

"A dater de l'entrée en vigueur du présent avenant, le franc luxembourgeois et le franc belge auront la même parité vis-à-vis des monnaies étrangères et de l'or."

Le franc luxembourgeois devait suivre dorénavant les variations du franc belge.

L'arrêté grand-ducal du 22 septembre 1949 fixa expressément la parité du franc luxembourgeois par rapport à celle de la Belgique: 1 franc luxembourgeois = 1 franc belge.

La teneur-or de l'unité monétaire luxembourgeois, déclarée au Fonds Monétaire International, est la même que celle du franc belge. La teneur en métal fin correspond à 0,017734 gramme d'or fin.

Il résulte de ce rapide coup d'œil sur l'histoire monétaire du Grand-Duché que le franc luxembourgeois est une unité monétaire qui ne répond plus complètement aux fonctions que lui assigne normalement l'économie politique. Franc sans valeur externe, à circulation restreinte, sa valeur interne est déterminée par celle du franc belge.

La monnaie luxembourgeoise est allée en diminuant dans le total de la monnaie fiduciaire en circulation.

Ayant représenté approximativement 14 % de la monnaie belge lors de la conclusion de l'Union économique, 22 % lors de la révision en 1935, la monnaie luxembourgeoise n'a représenté fin 1958 plus que 4 %.

Que faut-il penser de cette évolution?

J'estime qu'il ne faut pas la juger uniquement dans la perspective de l'économie monétaire.

L'UEBL constitue une union économique par excellence, un modèle d'intégration.

Faut-il dès lors prendre ombrage de ce que le Luxembourg ne figure pas statistiquement comme entité financière distincte dans l'ordre monétaire international?

Le Grand-Duché était représenté dans l'Union Européenne des Paiements et il l'est actuellement dans l'Accord Monétaire Européen comme membre de l'UEBL.

La contribution qu'apporte le Grand-Duché à la balance commerciale de l'UEBL, est importante, bien qu'elle ne soit pas renseignée à part.

Il faut cependant préciser qu'au moment de la signature du Traité CEE les importations luxembourgeoises ont représenté quelque 7 % des importations totales de l'UEBL et que nos exportations sont intervenues pour environ 10 % dans le total des exportations belgo-luxembourgeoises.

Les relations commerciales du Grand-Duché avec l'ensemble des pays autres que la Belgique font ressortir annuellement un fort excédent des exportations sur les importations.

Cet excédent a été de l'ordre de 3 milliards de francs en 1957.

On peut dès lors affirmer que le commerce extérieur luxembourgeois dote régulièrement de sommes importantes les réserves communes en or et devises et que le Grand-Duché se suffit à lui-même en matière de moyens de paiement internationaux.

Les résultats ne sont certainement pas décevants. Je vous les donne pour en juger.

C'est le moment de conclure.

M. Giscard d'Estaing a parlé de l'établissement d'un budget à l'échelle des 6 pays, membres de la CEE.

D'autres esprits clairvoyants ont déjà envisagé la création d'une monnaie européenne.

Le mouvement d'intégration ira en s'intensifiant.

On devrait dès lors parler plutôt d'une politique monétaire de l'UEBL, dont l'harmonisation avec les autres systèmes monétaires s'imposera un jour.

C'est dans cette optique que les conclusions du premier rapport du Comité-Directeur de l'Accord Monétaire Européen gardent une valeur certaine :

«Une coordination efficace des politiques économiques — notamment des politiques monétaires — est aujourd'hui plus que jamais la condition essentielle du maintien et de l'extension, dans le monde occidental, de la liberté et des progrès économiques, fondés sur le système de convertibilité monétaire.»

Ajoutons encore pour terminer que dans la soirée le Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes donna une réception à la Maison de Cassal à Luxembourg, à l'occasion de l'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale d'Economie Comparée.

## La Coopération Politique Européenne

Les Conversations franco-luxembourgeoises à Paris

Au cours du mois d'août et de septembre 1960, une série d'entretiens eurent lieu à Paris entre le Président de la République Française et les Chefs de Gouvernement et les Ministres des Affaires Etrangères des pays de la Communauté Economique Européenne.

Ces échanges de vues débutèrent à Rambouillet les 29 et 30 juillet par une rencontre entre le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer. D'après les commentaires officiels, les deux hommes d'Etat étaient pleinement d'accord pour que la construction européenne se développât par la voie de la coopération entre les Gouvernements dans le domaine politique.

Les 10 et 11 août, une rencontre eut lieu à Bonn entre M. Macmillan et le Chancelier Adenauer.

M. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, eut un entretien avec M. Segni à Venise, le 16 août, tandis que Sir Heath, Lord du Sceau privé, et MM. Fanfani et Segni, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, eurent des conversations à Rome, le 23 août. De leur côté, MM. Luns, Wigny et Schaus, respectivement Ministres des Affaires Etrangères des Pays-Bas, de Belgique et du Grand-Duché (Benelux), se réunirent à Bruxelles, le 29 août. Au cours d'une déclaration faite à la Presse à l'issue de cette rencontre, M. Pierre Wigny disait que l'Europe

occidentale et libre doit s'organiser autour de ses institutions communes. Le Ministre indiquait en outre qu'il faut étudier les propositions nouvelles sans parti pris, sans faux souci d'orthodoxie, mais aussi en tenant compte de la position particulière de la Belgique et des autres petits pays de la Communauté.

Le 31 août, MM. De Quay et Luns, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, furent reçus à leur tour à l'Elysée par le Général de Gaulle pour s'entretenir avec lui sur l'organisation de l'Europe.

Avant la rencontre de MM. Fanfani et Segni, Président du Conseil et Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, avec le Général de Gaulle, qui eut lieu à l'Elysée le 3 septembre, le Chancelier Adenauer rencontra MM. Fanfani et Segni, le 2 septembre, à la préfecture de Varèse. Ces conversations s'étaient déroulées dans la plus grande cordialité et unité de vues sur les principaux problèmes actuels concernant les deux pays et la situation internationale.

Le 13 septembre, M. Gaston Eyskens, Premier Ministre, et M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, furent reçus à leur tour à l'Elysée par le Général de Gaulle. A l'issue de cette rencontre, M. Wigny fit la déclaration suivante à la Presse :

« Nous sommes tous d'accord pour prétendre que la coopération politique devient de plus en

plus facile, parce qu'il existe la substructure économique du Marché Commun.

Les Français y sont attachés et l'ont montré, puisqu'ils se sont prononcés même pour l'accélération du Marché Commun.

Nous sommes favorables à une nouvelle construction supplémentaire, mais inquiets devant toute reconstruction ou modification de ce qui existe. Il ne faut pas faire un pas en avant pour faire deux pas en arrière. Nous sommes favorables à tout ce qui renforce la coopération européenne et inquiets de ce qui la retarderait.

De cet échange de vues, il sortira des propositions plus concrètes. Nous espérons qu'elles seront constructives. »

Enfin, le 17 septembre, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, et M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, furent reçus à l'Elysée par le Général de Gaulle. Voici le texte du communiqué publié à Luxembourg à l'issue de ces conversations :

#### *Les conversations franco-luxembourgeoises.*

Des conversations politiques franco-luxembourgeoises, faisant suite aux conversations du Gouvernement français avec les autres partenaires de la Communauté Européenne, viennent d'avoir lieu à Paris, le 17 septembre. Les participants étaient, du côté luxembourgeois, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères. Les Ministres luxembourgeois étaient accompagnés de MM. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, et Pierre Pescatore, Ministre plénipotentiaire, Chef de la section politique du Ministère luxembourgeois des Affaires Etrangères.

Les conversations, qui ont eu lieu dans une atmosphère particulièrement cordiale et confiante, ont réuni en premier lieu le Ministre d'Etat Werner et le Président de Gaulle, auxquels se sont joints ensuite MM. Schaus, Debré et Couve de Murville. Le Président de Gaulle a offert un déjeuner en l'honneur de la délégation luxembourgeoise, auquel ont assisté les personnalités suivantes : du côté luxembourgeois, MM. Werner, Schaus, Als, Pescatore et Wagner, Secrétaire de l'Ambassade du Luxembourg à Paris ; du côté français, MM. Debré, Couve de Murville, de Courcel, Secrétaire Général de la Présidence du Conseil, de Carbonnel, Secrétaire Général du Quai d'Orsay, Brouillet, Directeur du Cabinet du Général de Gaulle, Guyon, Ambassadeur de France à Luxembourg, le Général Olié, Chef de la Maison Militaire, M. Maillard, Conseiller diplomatique à la Présidence du Conseil, le Colonel Tesseire, Aide de Camp, et M. Alexis, du Protocole.

Le thème central des entretiens a été formé par le problème de la coopération européenne, tel qu'il a été posé dans les récentes déclarations du Gouvernement français. Les Ministres luxem-

bourgeois se sont déclarés en faveur de toutes mesures destinées à resserrer entre les pays européens une coopération politique qui leur paraît être une exigence impérieuse dans les circonstances de l'heure actuelle. En même temps, ils ont exprimé leur préoccupation que la recherche de nouvelles formules de collaboration n'ait pas pour effet de remettre en cause les Traités qui régissent les Communautés européennes. Au cours d'une expérience prolongée, le Luxembourg a pu mesurer en effet les avantages de l'intégration économique et c'est pour cette raison qu'il désire que les objectifs envisagés par les Traités existants restent intacts et que les réalisations acquises dans le cadre des Communautés, dont certaines revêtent pour le Luxembourg un caractère vital, soient sauvegardées.

Le Gouvernement luxembourgeois est volontiers disposé à rechercher, d'un commun accord avec les autres pays intéressés, les moyens et les formes les plus appropriés destinés à étendre la coopération européenne à des domaines nouveaux. Les Ministres luxembourgeois ont confiance que les nouvelles formes d'organisation politique recherchées en Europe occidentale seront telles qu'elles consolideront la cohésion de l'OTAN et favoriseront la solidarité avec tous les Etats membres de cette organisation.

Les Ministres sont heureux de constater, au cours des conversations, que les intentions du Gouvernement français tiennent compte dans une large mesure de préoccupations européennes et nationales du Gouvernement luxembourgeois. Dans cet esprit, ils ont fait connaître au Président de la République leur appréciation pour l'initiative prise par le Gouvernement français et pour la nouvelle impulsion donnée par cette initiative au progrès de la coopération européenne.

La presse internationale commentait largement cette série d'entretiens du Chef de l'Etat français avec les représentants des partenaires européens de la France. De nombreux éditoriaux étaient consacrés aux problèmes de la construction européenne.

A l'issue des entretiens franco-luxembourgeois, le journal « Le Monde » du 20 septembre écrivait sous le titre « MM. Werner et Schaus se félicitent de l'impulsion donnée par le Général de Gaulle au progrès de la coopération européenne » que l'initiative prise par le Gouvernement français a été appréciée. Sous le titre « Satisfaction à Paris », le journal conclut en ces termes : « A Paris, où les milieux autorisés se félicitent de la grande cordialité qui a présidé aux entretiens franco-luxembourgeois, l'impulsion prévaut aujourd'hui que les consultations européennes commencent à porter des fruits. »

« Approbation de la politique française pour la coopération européenne », tel était le titre de l'article du « Figaro » du 19 septembre consacrée

aux entretiens franco-luxembourgeois à l'Elysée.

Le journal « The Times » de Londres avait également consacré un article aux entretiens franco-luxembourgeois sous le titre « Towards Union in Europe - Luxembourg backs France ».

Ajoutons pour terminer que, le 20 octobre, MM. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, convoquèrent les jour-

nalistes luxembourgeois à une conférence de presse à l'issue d'une réunion de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Députés. Au cours de cette conférence, MM. Werner et Schaus firent le bilan de leurs entretiens avec le Général de Gaulle et exposèrent le point de vue du Gouvernement luxembourgeois sur les diverses questions européennes et internationales.

## La Cérémonie de Clôture de l'Exposition Agricole d'Ettelbruck

Le 13 septembre 1960, les portes de l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck se fermèrent sur une exposition agricole qui durant quatre jours avait connu une affluence de public extraordinaire.

Parmi les personnes présentes à la cérémonie de clôture citons notamment MM. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, le Dr Léon Mischo, Bourgmestre d'Ettelbruck, Tony Jentges, Directeur de l'Ecole Agricole, Jules Meyers, Président de la Centrale Paysanne, Camille Hansen, Directeur des Services Agricoles. Assistèrent en outre des représentants de la vie agricole et viticole et de nombreuses personnalités, dont la présence prouvait que l'exposition avait trouvé un écho mérité.

En sa qualité de Président du Comité d'organisation, M. Tony Jentges adressa la bienvenue à l'assistance et traça le bilan des quatre jours d'exposition, pour terminer sur les paroles optimistes que voici:

« Si nous nous mettons à la tâche, l'avenir, vers lequel nous marchons, l'avenir sera plus clair, moins sombre et notre agriculture n'aura pas à redouter les effets de l'intégration européenne.

L'Exposition Agricole Nationale 1960 a révélé la volonté de vivre de l'agriculture luxembourgeoise; elle est aussi l'expression d'une paysannerie vigilante qui n'a pas peur de maîtriser les problèmes.

La prochaine exposition agricole en 1963 révélera, j'en suis convaincu, que nos prévisions n'ont pas été démenties. »

Après une courte allocution de M. Jules Meyers, qui fut suivie du défilé des bêtes primées, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture prit la parole pour prononcer, en langue luxembourgeoise, le discours final que nous reproduisons ci-après:

« Hèr President!

Dir Dammen an Dir Hèren!

Et ass schued, den offiziellen Déel vun der Expositio'n gét zu Enn!

De' méscht vun Iech hu wuel viru sechs Joer de' lescht Ausstellong och hei erlieft. A wa Pessimisten oder och nòmmen stàrk Kritiker önnert Iech sin, da kònnten de' mengen, et wir jo alles d'selwegt: De' sche'nste Pèrd kre'ge gölde Medaillen, de' bescht Ke' hätten de' dècksten Eider; fir en Diplom ze kréen, misst én an d'Scho'l goen, an den Traktor le'f op ve'er Rieder!

„Gewass“, eso 'miecht én eso' Leit äntwerten, „am Baureliewen gött et och verankert Sàchen an Haltongen — glècklecherweis! —, munches verlèft och do a me' engem gemütlichen Rhythmus we' soss. Duerfir me'gen se jo och nòmmen all sechs Joer eng Expositio'n, während àner Stänn all Joer genug Neies mengen ze hun oder dach de Besoin spieren, fir d'Wueren àneschter unzebidden.“

Op hei net de „Schein trügt“? Op net grad am Baureliewen, och hei am Land, Veränneronge sech iwerschlun hun, we' kén industrielle Sektor oder Betrieb se verdroen hätt? Dât wär an de leschte sechs Joer keng Evolutio'n me', mé eng Revolutio'n!

Wöllt Der e puer Faits'en an Zifferen?

Dât sche'nt Ve', dât Der elo grad gesin hutt, gött me' Möllech an och me' fett Möllech we' dât vun 1954. — Durch d'Archtong vum Waldhaff gin zwé Dröttel vum Ve'bestand kónschtlech besàmt. Doduerch war et me' licht, d'Race ze verbessern a vill Kränkten ze verhiddén oder z'erlédegen. De' lescht Statistik huet nach fir d'gantz Land 19 Tb-Ke' opgezielt. De' Schluecht wir glänzend gewonn! De' ge'nt de Bang soll desen Hierscht ugoen.

D'Zentralisatio'n vun de Molkereien konnt ofgeschloss gin. D'Propaganda vun der Baureschàft selwer fir me' Konsum vun de Möllechprodukten ass am Ulàfen. Hei misst grad vun der Baureschàft aus eng onermiddlech Initiativ opliewen — sech manifeste'eren a Büroen a Scho'len, op Sportsplätz a bei Festlechkéten, wo' gro'ss Masse Leit fir dât gesond a wertvollt Nahrungsmöttel könne gewonn gin!

Eng àhnlech gro'ss Affär we' d'Molkereien ass de Silo zu Miersch. No allerhand Gekrichs



a Gekrempels huet de Silo an den neie Régime du Blé konnte vum 6. August un op vollen Toure läfen. All Krésser hun elo drop zrëckgegraff. Wät wir soss, bei dém Geréns, mat der Récolte gin! Hoffentlech briechen dann elo, no dér probater Expérienz, all subjektiv Kritiken a sech selwer oder an der öffentlecher Lächerlechkét zesummen!

Dir kennt jo och eppes vun den Zorte Wéss. Wösst der dann och, datt vun dénen Zorten, de' mer 1954 hei ugebaut hun, net eng me' do ass? De' elo empfueh gin, fälen net eso' gär am Hallem, ze'e besser op der Wo, sin och me' backfähég a liweren duerfir e bessert Bro't.

Hei we' bei der besserer Möllech könnt also' och de Konsument zu sengem Recht.

A wann én eräkuickt an de Stand vun de Gärtner, den Imker, de Kleintierzüchter an aparti vun der neiorganise'arter Uebstbaugenossenschaft, da geseit de Konsument, datt de' bescht Zorten an de' he'ch Qualite'ten och op eisem Buedem zeidegen an appetitlech a réell op de Märt kommen.

De Mährescher ass det Joer salonfähég gin. Mat wärmem Bléck ass hien iwerall empfäng gin, wann d'Sonn e puer Stonne gesche'nt hât. Mé wivill me' Wéss a Giescht an Huewer hätt hie könne retten, wa me' gro'ss Flätschen do gewiescht wieren, wann de Remembrement fierdeg gewiescht wir!

Bis elo go'f vun dér Grondlâg vun engem neizeitleche Schaffen nömme gedrémt oder geschwât. Mé haut ass hien zu Longsdorf fierdeg, zu Benzelt an Olm am Gâng. A wät d'Gesetz ugét, huet d'Regierong geschwât; elo huet de Staatsrôt an d'Chamber d'Wuert. Sie werden hoffentlech derfir suergen, datt hien de' nächst Expositio'n voll a Floss ass.

Dât wieren en etlech gro'ss Aspekten vun der stöller Revolutio'n, de' am Agrarsektor vir sech gét, op de' d'A och all Ament hei um Terrain ste'sst.

Wien d'Chance huet, och an de' énzél Häff eränzekücken, ka gesin, we' do den Equipement an de Ställ, an de Maschinen an och an den Haiser, an der Liewenskultur erop ass gâng.

A wann én dât alles iwerkuckt an iwerdenkt, da kann én net ânescht, we' virum Lieweswölen vum énzélne Letzeburger Bauer we' och virum den Organisatio'nen an de Genossenschâften ganz de'f den Hutt ofezdin fir alles, wät se önnerrholl hun, fir sech an d'Land stârk a wettbewerbsfähég ze hâlen: hei um Märt an och um gro'ssen europäesche Märt.

Gewöss, d'Regierong huet op verschiddene Plätze gehollef, mé dât wir niemols entschédend, wann net den énzélne Bauer, d'organise'ert Baureschâft selwer matschwéngen am Râd vun der Zeit vun haut.

Losse mer, fir de' Gedanken ze beléén, nach e puer Ziffere schwätze lossen.

An de leschte sechs Joer sin:

1. d'Betriebe vun 10.500 op 9.000, also' öm 15 Prozent, erofgâng;
  2. d'Knecht vun 2.000 op 1.200 erofgâng; d'Méd vu 400 op 200 erofgâng;
  3. d'Grëngfuddersiloen vun 212 op 920 erofgâng;
  4. d'Fudderpressen vu 54 op 1.000 erofgâng;
  5. d'Möllechkummeren vun 0 op 600 erofgâng;
  6. d'Streichmaschinen vun 3.350 op 4.500 erofgâng; all 2. Betrieb also' huet eng Streichmaschin;
  7. d'Traktoren vun 3.400 op 6.500 erofgâng; sie hun d'Zuel vun de Pérd iwerfligelt — vun 3 Betrieber hun der haut 2 en Traktor;
  8. d'Mährescher vun 23 op 650 erofgâng, also' op 14 Betrieber könnt schons e Mährescher. Wo' ass ähnelles a me' kurzer Zeit geschitt? Natirlech wöll ech domat net all Féler rechtfertegen, de' könne gemacht gin, wann én net iwerlét an d'Krâft vu sengem Portemonni iwerschätzt.
- Mé, an dât sche'nt mer d'Zéchen vun deser Ausstellong ze sin, lânscht eng verstänneg Mechanisierong a lânscht eng dichte Organisatio'n vum Märt komme mer net. De Rendement pro Mann am Betrieb muss me' he'ch gin. Dât sche'nt dât énzegt Möttel, fir me' böllege ze produze'eren, wät net gleichbedeitend ass mat me' böllege verkâfen, well jo verschidde Produktio'nsmöttelen, de' baussent dem Betrieb hiekommen, bâl stänneg me' deier gin.
- Wa mer hei an der Ausstellong virun eso' vill güdder a sche'ner Arbecht stin, ass et wierkelech net un der Regierung, fir ze kritise'eren, mé fir Luef an Unerkennung auszesprechen. Dât ass jo och individuell geschitt, an hei sief et nach eng Ke'er an engem blötzartege Gedanken allen zo'erkannt.
- D'Comitéen selwer hu gemengt, et wir gutt, e stänneg Expositio'nscomité um Liéwen ze hâlen, d'Ausstellong och eso' ze léén an de' Joeren, datt se keng Konkurrenz huet oder mecht. Eng nächst sollt sech jiddenfals nach me' stârk op d'Verarbechtong an d'Ubidden vun de Produkter vis-à-vis vum Konsument verleén, d'Qualite't an d'Hygien vun de Produkter anschaulech dokumente'eren.
- Dât wieren e puer Gedanken iwer intern Problemer vun der Expositio'n.
- Mé sie werft, we' gesot, och gro'ss Problemer op:
1. de Kampf ge'nt de Bang;
  2. d'psychologesch an techesch Virberédong op de Remembrement légal hin;
  3. d'Reüssite vun der neier Genossenschâft fir Uebstbau an Uebstverkâf — d'Schâfong vu Gleichem fir d'Eer;
  4. d'Zentralisierong vum Weiverkât am Ausland;
  5. de Plang fir eng industriell Verwertong vun der Fuddergrömper am E'slëck;

6. eng besser Organisatio'n vum Fettve'märt a Fléschmärt.

Op all déne Plange gin ons um nationale Sektor honnerte vu Millio'ne verluer an d'Produktion an den Ofsätz mussen dacks Krise matmâchen.

7. Besser gesellschaftlech Intégratio'n vun der Baureschäft a vum énzelle Bauer.

Domat hun ech nômme se'er skizze'ert, wât-fir eng Zort vu Problemer och durch des Expositio'n me' deitlech gin. Problemer, de' virun der Baureschäft, der Regierung an dénen ânere Stänn leien a vun dénen dât ént oder dât ânert eng gemeinsam Situatio'n geschwönn sollt a könnt fannen.

D'Diren sin op, de Klima ass, denken ech, acceptabel — losse mer verhandelen, net streiden, well dobei gét kostbar Zeit a Geld verluer: de Stand, d'Land, Europa hätte Schued derbei. Dir gesitt aus déne puer Gedanekn, datt mer eng sche'n, eng gro'ss Zo'konft virun ons hun.

D'Landwirtschaft ass veruertelt, jo, awer zum Fortschrött.

En Hâptmöttel gött et, fir dât alles ze mân an zesammen ze hålen: opgeschlossene Géscht a fliddeg Käpp! Käpp gi gebuer, sie mussen iewer och gescho'lt gin!

Den Ausbau vum landwirtschaftleche Bildungswiesen op alle Plangen a bis an de leschte Betrieb, dé rentabel wöllt bestoe bleiwen, muss an dénen nächste sechs, besser an dénen nächsten drei Joer durchgef'e'ert gin, soss komme ze spe't. »

Après la cérémonie officielle de clôture dans l'enceinte du terrain d'exposition, les personnalités se rendirent à l'Ecole Agricole, où une réception fut offerte à leur intention. Des allocutions y furent encore prononcées par le Dr Mischo, Bourgmestre d'Ettelbruck, le Professeur Meyers, Secrétaire du Comité d'organisation, M. Muller, au nom des exposants, et M. Wiltzius, Président du Groupement des Caves Coopératives.

## Le Salon 1960 du Cercle Artistique

Le 17 septembre eut lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg le vernissage du Salon 1960 du Cercle Artistique Luxembourgeois.

A cette cérémonie, placée sous le haut patronage de LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, prirent part entre autres: le Ministre des Beaux-Arts M. Pierre Grégoire, les Conseillers de Gouvernement MM. J.-P. Winter et E. Probst, le représentant de la Ville de Luxembourg, l'Echevin M. Lucien Kœnig, les représentants de différentes Ambassades ou Légations, le Commissaire de District M. Ernest Wurth, qui est en même temps membre du Comité.

Ce Comité était représenté par son Président M. Victor Engels, son Secrétaire général M. Alphonse Nies, son Trésorier M. Hary Poos, ainsi que par ses membres MM. Edmond Gørgen, J.-P. Calteux, J. Jungblut et J.-P. Junius. Bien entendu, de nombreux artistes luxembourgeois, exposant au Salon, étaient également présents.

Après avoir évoqué, dans une allocution de bienvenue, le souvenir du regretté Président d'honneur M. Paul Wigreux, décédé il y a quelques mois, M. Victor Engels déclara ouvert le Salon 1960 et invita les personnalités à passer en revue les œuvres d'art exposées, c'est-à-dire 120 peintures et dessins, 14 sculptures et 8 cé-

ramiques émanant des 47 artistes énumérés ci-dessous:

Peintures et dessins: Arend Renée (M<sup>me</sup> Pierre Thill), Bachrach J.-Albert, Beffort Alphonse, Bertemes Roger, Breithoff Michel, Calteux Jean-Pierre, Dahlem Will, Dillenburg Henri, Emringer Eugène, Flies Monique, Frégnac Solange (M<sup>me</sup> L. Schaack), Gleis Jean-Pierre, Gloden Josée, Gørgen Edmond, Heldenstein Frantz, Heyart Ben, Kessler Will, Kieffer Coryse, Kirscht Emile, Kœmptgen Roger, Kuborn Valérie (M<sup>me</sup> Alphonse Diederich), Leurs Many, Maas Ger, Medinger Ferd, Meer Hélène (M<sup>me</sup> L. Ludwig), Mœs Robert, Nies Alphonse, Poos Hary, Reichling Paul, Reuter Jeanne (M<sup>me</sup> Calmes), Schmitz Guill, Schumacher Lucien, Solofrizzo Vanna, Steffen Roger, Steffen Théophile, Tanson Lé, Thibold Edouard, Thilmany Jean-Pierre, Unden Lily, Weber Edouard-Marie.

Sculptures: Heldenstein Huguette, Hulten Emile, Jungblut Josy, Kohl Charles, Profant Wenzel.

Céramiques: Arend Renée (M<sup>me</sup> Pierre Thill), Hemmen-Schmit Othon-Thérèse.

Notons encore que le 26 septembre eut lieu à la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette le vernissage d'une sélection du Salon 1960, cérémonie qui était placée sous les auspices de la Ville et du Syndicat d'Initiative.

## Nouvelles de la Cour

Le 14 septembre 1960, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience M. Hans Furler, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne.

\*

Le même jour, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience le Wing Commander Sir John Hodson, C.B., Conseiller Principal pour les questions de la Défense civile auprès de l'OTAN.

\*

Le 16 septembre 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Nils Anton Jörgensen, Ambassadeur de Norvège, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. A. Burks Summers, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 27 septembre 1960 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Monseigneur le Prince des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

\*

Le 30 septembre 1960, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, a visité le Salon 1960 du Cercle Artistique Luxembourgeois.

## Conseil de Gouvernement

Réunions pendant les mois d'août et de septembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni les 3 et 5 août 1960 sous la présidence de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et il a délibéré sur le régime du blé, sur des problèmes de l'industrie moyenne, sur certains problèmes concernant les classes moyennes et sur divers aspects de la politique internationale.

La réunion du 19 août 1960 était placée sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la situation internationale. Il a en outre délibéré sur des problèmes concernant la protection nationale et sur la situation de la tannerie de Wiltz « Ideal ». Finalement, le Conseil du Gouvernement a procédé à la nomination des membres du Comité directeur du Fonds National de Solidarité.

Durant le mois de septembre 1960, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises

sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

La séance du 8 septembre était consacrée à l'examen des problèmes de politique extérieure ainsi que du projet du budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 1961.

Au cours de la réunion du 15 septembre, le Conseil de Gouvernement a continué les délibérations sur le projet du budget de l'exercice 1961. Il a ensuite examiné certains problèmes de l'industrie moyenne et il a délibéré sur la suppression des passages à niveau d'Esch-sur-Alzette. Finalement, il a délibéré sur les problèmes concernant les Luxembourgeois rapatriés du Congo.

Une autre réunion eut lieu les 22 et 23 septembre. Le Conseil de Gouvernement a arrêté le projet de budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1961 et il a délibéré sur des problèmes agricoles. Il a en outre examiné certains problèmes concernant l'industrie moyenne.

## Nouvelles diverses

### *Relations internationales.*

Le Gouvernement luxembourgeois a reconnu le Dahomey, le Niger, la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire qui ont accédé à l'indépendance respectivement les 1<sup>er</sup>, 3, 5 et 7 août 1960. A ces occasions, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a adressé des télégrammes de félicitations aux Chefs des nouveaux Etats.

Le Gouvernement luxembourgeois a également reconnu la République du Tchad, la République Centrafricaine, la République du Congo la République de Chypre et la République du Gabon qui ont accédé à l'indépendance respectivement les 11, 14, 15, 16 et 17 août 1960. A ces occasions, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a aussi adressé des télégrammes de félicitations aux Chefs de ces nouveaux Etats.

\*

### *Université Internationale de Sciences Comparées.*

Le 1<sup>er</sup> août 1960 a eu lieu l'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale de Droit Comparé.

Dans une brève allocution de bienvenue, le Doyen de la Faculté salua les personnalités présentes.

Le discours inaugural fut prononcé par M. Laureano Lopez Rodo, Professeur à l'Université de Madrid, sur le sujet suivant: « L'administration publique dans le domaine économique ».

En fin de matinée, la Municipalité de la Ville de Luxembourg donna une réception en l'honneur des dirigeants de l'Université Internationale, des professeurs et des élèves. M. Marcel Fischbach, Echevin, prononça à cette occasion une allocution.

\*

### *Festival International à Wiltz.*

Du 23 juillet au 7 août 1960 a eu lieu à Wiltz, devant le château féodal, le Festival International de Théâtre en plein Air, organisé par l'association « Les Amis du Festival de Wiltz ».

Au programme de ce festival figuraient cette année « Die Entführung aus dem Serail », opéra de W.-A. Mozart, avec Hartwig Berthold, Ursula Schirmacher, Helga Baller, Walther Ludwig, Ulfried Günther et Pietro Menci; « Le Malade Imaginaire », comédie de Molière, avec Louis Seigner, Cécile Demay, Rose Carlie, Gabriel Sardet, Maurice Bray, Henri Doublier, Jacques Marchand, Françoise Seigner et René Bergil; « Die Räuber », pièce en cinq actes de Friedrich von Schiller, avec Albin Skoda, Kurt Müller-Graf, Karl Grytzmann, Irene Laett, Erich Renzow, Hansernst Gottlob, Reinhold Fischer, Christof Eichler, Georg Hahn, Alf André, Hans

Henn, Werner Langanke, Kurt Meng, Robert Geiger, Erwin Anders et Erwin Apel.

Au programme du Festival de Wiltz figurait également une soirée de chanson avec Edith Oravez, de l'Opéra de Vienne.

Cette année encore, un nombreux public luxembourgeois et étranger avait assisté aux diverses représentations du Festival International de Wiltz, dont la renommée va loin au-delà des frontières du pays.

\*

Le 30 juillet 1960 a eu lieu à Prum le vernissage de la troisième exposition du Groupement Européen des Artistes des Ardennes.

L'exposition comprenait 135 ouvrages, dont 22 sculptures. Il s'agissait d'œuvres de 72 artistes, dont 41 artistes allemands, 11 artistes français, 16 artistes belges et 4 artistes luxembourgeois, à savoir Roger Bertemes, Henri Dillenbourg, Frantz Kinnen et Edmond Gøergen.

En septembre, cette exposition sera à Bergisch-Gladbach, en octobre à Bad Godesberg, en novembre à Luxembourg, en décembre à Wiltz, en février à Liège.

A l'occasion du vernissage de cette exposition, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa notamment en ces termes à l'assistance:

« L'art possède un caractère universel. Il produit des relations créatrices qui vont au-delà des frontières naturelles ou arbitrairement fixées. L'art franchit même les limites qui séparent des civilisations originaires différentes. Il en est particulièrement ainsi pour l'art figuratif qui n'est pas lié dans son action à l'intermédiaire parfois gênant de la langue. Mais l'art fait surtout naître des relations humaines entre les peuples où une volonté précise dirige et favorise les échanges culturels entre les artistes des différentes nations.

Ainsi, l'initiative du Groupement Européen des Artistes des Ardennes et de l'Eifel est une preuve concrète de la réalisation de cette volonté et peut être considérée, sans aucun doute, comme un succès dans les efforts pour l'unification de l'Europe.

Cette troisième exposition, en relevant par l'expression artistique les traits communs de la vie culturelle de l'Occident, doit être une nouvelle borne sur le chemin de l'intégration spirituelle d'un continent renaissant.

A ces courtes paroles de bienvenue pour les artistes et les Européens je joins mes meilleurs vœux pour un succès plein et convaincant de ce salon. »

\*

M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, a présidé le vendredi, 2 septembre, à Luxembourg une réunion des chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises ainsi que que des représentants permanents du Luxembourg auprès de l'O. T. A. N., de l'O. E. C. E., des Communautés Européennes et du Conseil de l'Europe. Cette conférence s'est tenue au Ministère des Affaires Etrangères, en présence des chefs de la section politique, de la section des relations économiques internationales et des services généraux du Ministère.

Les participants à la réunion ont fait des rapports sur divers problèmes de l'actualité internationale. Les échanges de vues ont porté, notamment sur le développement de la coopération européenne, la question du siège des Communautés, la situation du Benelux et les événements au Congo. La Conférence a entendu également des rapports sur la situation militaire et sur diverses négociations en cours.

A l'issue de la Conférence, le Ministre des Affaires Etrangères s'est félicité de cet échange de vues particulièrement utile pour la conduite de la politique étrangère luxembourgeoise.

\*

M. Hans Furler, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, a fait une visite officielle à Luxembourg, le 14 septembre 1960. Le nouveau Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne visitera successivement les capitales des différents pays.

Au cours de son séjour à Luxembourg, M. Furler a été reçu en audience au Palais grand-ducal par LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg. Il a également eu une entrevue avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

\*

#### *« Luxembourg for your Industry. »*

Tel est le titre d'une plaquette publiée par le « Board of Industrial Development of the Grand-Duchy of Luxembourg ».

On se souvient qu'en 1959 ce « Board of Industrial Development », avec siège à New-York, a été formé sous la présidence de S. A. R. le Prince Charles de Luxembourg et sous les auspices du Président du Gouvernement, du Conseil des Ministres, de la Chambre de Commerce, de la Fédération des Industriels, de l'Association des Banques et Banquiers et de l'Office pour l'Accroissement de la Productivité.

Le but de ce « Board of Industrial Development » est avant tout de prospecter les milieux industriels des Etats-Unis et de leur donner tous les renseignements désirés sur les possibilités d'implantation d'entreprises étrangères dans le Grand-Duché.

La plaquette publiée par le « Board of Industrial Development » est préfacée par S. A. R.

le Prince Charles et M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques.

Suivent des renseignements sur le Luxembourg, notamment en ce qui concerne le Gouvernement, les langues, la population et la main-d'œuvre, la politique fiscale et économique, la réglementation des changes, le commerce extérieur, les transports, les sources d'énergie, le coût de la construction, les banques, les investissements au Luxembourg, les autorisations d'établissement, les droits de douane, le régime fiscal des sociétés, la législation fiscale, les salaires, la sécurité sociale, les conditions d'emploi, les sociétés holding et la position du Gouvernement en matière d'implantation de nouvelles industries.

Ajoutons ici qu'en 1959 la Banque Internationale à Luxembourg avait également publié une brochure intitulée « L'Etablissement d'Entreprises Nouvelles au Grand-Duché de Luxembourg ». Cette brochure contenait quatre chapitres traitant respectivement des formalités relatives à la constitution d'entreprises au Grand-Duché, des impôts et taxes, notamment le régime fiscal des sociétés, la politique fiscale et le régime de la taxe de transmission, de la main-d'œuvre et des charges sociales et des investissements étrangers au point de vue du contrôle des changes.

\*

#### *Le commerce extérieur de Benelux pendant le premier semestre 1960.*

D'après une communication du Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, sur base des chiffres fournis par le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas et l'Institut National de Statistique de Belgique, les importations de Benelux en provenance des pays tiers ont atteint en valeur pendant le premier semestre 1960 un montant de fr. 173,1 milliards (1<sup>er</sup> semestre 1959: fr. 146,4 milliards), tandis que les exportations de Benelux vers les pays tiers se sont élevées à fr. 159,4 milliards (1<sup>er</sup> semestre 1959: fr. 132,7 milliards). En comparaison de la période correspondante de 1959 on constate donc un accroissement des importations Benelux de 18 % et un accroissement des exportations Benelux de 20 %.

Le commerce intra-Benelux présente, pendant le premier semestre 1960, l'image suivante: importations de l'U. E. B. L. en provenance des Pays-Bas: fr. 14.800 millions (1<sup>er</sup> semestre 1959: fr. 12.750 millions); importations des Pays-Bas en provenance de l'U. E. B. L.: fr. 20.718 millions (1<sup>er</sup> semestre 1959: fr. 17.500 millions). L'accroissement du commerce intra-Benelux au cours du premier semestre 1960, à l'égard de la même période de 1959, s'élevait donc du Nord vers le Sud à environ 10 % et du Sud vers le Nord à environ 18 %.

\*

### *Les salaires en Benelux.*

Depuis 1950, la Commission des questions sociales de l'Union Benelux fait procéder au mois d'octobre de chaque année à une enquête sur les salaires dans les trois pays.

Jusqu'en 1957, les enquêtes ont été entreprises seulement dans un certain nombre de groupes d'industries choisies en raison de leur position concurrentielle dans le cadre du Benelux.

Depuis 1958, elles ont été étendues à tous les groupes d'industries de quelque importance, pour donner une image plus fidèle des structures économique-sociales de chacun des trois pays.

Depuis 1952, les résultats des enquêtes sont publiés et commentés sous la forme de rapports annuels. Le dernier de ces rapports vient d'être diffusé. Il fournit des données comparatives, précises sur la situation en octobre 1958 qui, pour négliger forcément l'évolution intervenue depuis lors, n'en présentent pas moins un intérêt considérable.

Il en résulte qu'à la date de la dernière enquête la moyenne générale des gains horaires bruts s'établissait à 21,47 fr. aux Pays-Bas, à 29,75 fr. en Belgique et à 40,49 fr. au Luxembourg, tandis que les mêmes gains, augmentés des charges sociales obligatoires, s'élevaient à 28,84 fr. aux Pays-Bas, à 39,68 fr. en Belgique et à 52,16 fr. au Luxembourg. Pour l'appréciation de ces chiffres il convient cependant de tenir compte des différences considérables que présente la structure industrielle de chacun des trois pays. Ainsi, les moyennes générales calculées pour le Luxembourg s'expliquent principalement par le taux élevé des gains dans la sidérurgie et dans les mines de fer, ainsi que par la prépondérance marquée de ces industries qui occupent pas moins de 56 % du total des ouvriers industriels du Grand-Duché.

En ce qui concerne l'évolution des salaires de 1953 à 1958, la Commission Spéciale Benelux s'est réjouie de pouvoir conclure à un rapprochement assez sensible des salaires nominaux et des salaires-coûts. Ce rapprochement s'est surtout effectué à la faveur d'une augmentation des salaires néerlandais. D'une façon générale, le coefficient d'accroissement de ceux-ci a été d'environ 50 % plus élevé qu'en Belgique et au Luxembourg. Cependant, en octobre 1958, la moyenne nationale des salaires nominaux néerlandais se situait encore à environ 30 % en dessous de la moyenne belge qui, elle-même, était d'environ 30 % inférieure à la moyenne luxembourgeoise.

Mettant en profit les quelques données fragmentaires dont elle dispose, la Commission Spéciale Benelux a essayé de calculer l'évolution des salaires réels des trois pays. Elle a cru pouvoir conclure à un rapprochement, en se basant notamment sur certaines supputations, selon lesquelles, de 1953 à 1958, l'augmentation des salaires réels néerlandais a été d'environ 19 %, pour quelque 10 % des salaires réels belges.

En se réjouissant du rapprochement des salaires et de l'augmentation constante du niveau de vie des travailleurs du Benelux, la Commission Spéciale Benelux n'a pas perdu de vue que ces résultats, aussi heureux qu'ils soient, ont été obtenus en l'absence de toute mesure formelle d'harmonisation des politiques et des systèmes de formation de salaires.

\*

### *Le revenu réel des travailleurs de la C. E. C. A.*

L'Office de la Statistique des Communautés Européennes, qui a publié plusieurs études fouillées notamment sur les salaires des travailleurs des industries du charbon et de l'acier et sur les prix des biens de consommation et des services, vient maintenant de terminer une étude sur l'évolution et le niveau des revenus réels des travailleurs dans les industries de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Selon les observations introductives de cette analyse, les revenus nominaux dans les industries de la C. E. C. A. se sont élevés plus ou moins régulièrement dans tous les pays entre 1954 et 1958. De leur côté, les indices du coût de la vie, dont dépendent directement les niveaux des revenus réels, après être demeurés à peu près stables jusqu'en 1956, ont commencé à s'élever à partir de 1957 et la hausse s'est accentuée au cours de l'année 1958 dans la plupart des pays.

L'indice du coût de la vie, établi en 1958 sur la base 100 de l'année 1954, s'est en effet élevé en Allemagne à 110,2, en Sarre à 128,9, en Belgique à 106,9, en France à 121,8, en Italie à 110, en Luxembourg à 105,8 et aux Pays-Bas à 112,5. Comparativement aux autres pays, la Belgique et le Luxembourg sont donc restés à un niveau assez bas du coût de la vie et au Luxembourg surtout l'indice n'en a pratiquement pas varié depuis 1956.

En ce qui concerne l'évolution des revenus réels des ouvriers de la sidérurgie, celle-ci a été constamment ascendante en Belgique et au Luxembourg, l'indice des revenus réels ayant passé de 105,8 à 113,5 en Belgique et de 103,9 à 115,1 au Luxembourg.

Quant aux données sur le revenu annuel des ouvriers de la sidérurgie, l'Office de la Statistique précise que, exprimé en francs belges, le revenu réel moyen pour un ouvrier marié sans enfant a été de 99.396 fr. au Luxembourg, de 87.154 fr. en Belgique, de 80.729 fr. en Sarre, de 77.257 fr. en France, de 71.614 fr. en Allemagne, de 68.938 fr. aux Pays-Bas et de 63.406 fr. en Italie. Pour un ouvrier marié avec deux enfants, le revenu réel moyen s'est élevé à 115.755 fr. au Luxembourg, à 101.459 fr. en Belgique, à 93.785 fr. en France, à 90.032 fr. en Sarre, à 79.455 fr. en Allemagne, à 77.899 fr. aux Pays-Bas et à 71.909 fr. en Italie.

En 1958, ce sont donc les ouvriers sidérurgiques luxembourgeois, suivis de leurs collègues belges, qui ont bénéficié de la situation la plus favorable.

\*

### *La production d'acier et de fonte.*

L'industrie sidérurgique des pays de la Communauté a connu une conjoncture assez favorable au cours des sept premiers mois de l'année 1960.

Parmi les Etats membres, ce sont l'Allemagne et le Luxembourg qui signalent les meilleurs résultats, ces deux pays ayant pu presque égaler leurs records absolus de mars 1960. La Belgique et la France, en revanche, se sont ressenties déjà nettement des congés annuels du personnel, tandis que l'Italie et les Pays-Bas ont pu maintenir un niveau assez proche de celui des meilleurs mois précédents.

La production globale d'acier pendant les sept premiers mois de l'année en cours s'élève à 42.120.000 tonnes contre 35.199.000 tonnes en 1959, soit une augmentation de 19,7 %. Par pays, l'Italie occupe la première place dans l'échelle des progressions en enregistrant une production supérieure de 30,6 % par rapport à celle obtenue de janvier à juillet 1959; l'Allemagne et les Pays-Bas ayant pu respectivement améliorer leur position pendant la même période d'une année à l'autre de 21 % et de 19,9 %. La Belgique suit dans cette énumération avec 17,2 %, la France avec 14,8 % et, finalement, le Luxembourg avec 14 %. Les taux d'accroissement de la production de tous les pays membres démontrent en conséquence l'excellence de la conjoncture dans la Communauté.

La production de fonte, moins sensible que celle de l'acier aux congés annuels en raison de la continuité de la marche des hauts fourneaux, a atteint au mois de juillet 1960 avec 4.608.000 tonnes pratiquement le record absolu de la Communauté enregistré en mars 1960.

L'Allemagne et le Luxembourg ont pu même établir de nouveaux records mensuels, en surclassant de peu les chiffres du mois de mars dernier. Il en va de même de l'Italie, qui a légèrement dépassé son meilleur résultat antérieur, datant de mai 1960.

Pendant les sept premiers mois de 1960, la production de fonte de l'ensemble des pays de la Communauté a progressé de 20,5 % par rapport à 1959.

\*

### *Le marché du travail luxembourgeois.*

Le Service d'Etudes et de Documentation du Ministère des Affaires Economiques vient de publier dans son Bulletin Economique une étude sur le marché du travail luxembourgeois, dont nous reproduisons ci-après les passages essentiels.

L'existence de l'industrie sidérurgique a toujours exercé sur la main-d'œuvre un attrait particulier. En 1959, par exemple, l'effectif occupé par la sidérurgie a représenté 49 % de l'effectif total travaillant dans l'industrie luxembourgeoise. Le personnel ouvrier de la sidérurgie n'a d'ailleurs cessé de s'accroître. C'est ainsi qu'entre 1951 et 1959 cet accroissement a été de l'ordre de 23 %.

Avec l'accroissement économique que le Luxembourg a connu après la deuxième guerre mondiale, des tensions de plus en plus sensibles se sont produites sur le marché du travail. Alors qu'avant 1940 les demandes d'emploi dépassaient régulièrement les offres, l'inverse se présente depuis 1945. Voici les raisons principales qui expliquent cet état de choses.

L'industrie sidérurgique et les minières continuent à recruter leur main-d'œuvre de préférence parmi la population active indigène. Cela n'a pas toujours été le cas. En 1913, par exemple, les ouvriers étrangers représentaient encore 60 % des effectifs travaillant dans l'industrie lourde et les mines de fer. Cette proportion est descendue à 40 % en 1930 et à 21 % en 1938. Aujourd'hui, l'élément étranger dans les industries mentionnées ne constitue plus qu'environ 15 % de la main-d'œuvre. Le processus semble se poursuivre à l'avenir, car les salaires payés en sidérurgie et dans les minières sont, grâce surtout aux primes à la production, de loin les plus élevés de la hiérarchie salariale du pays. De ce fait, une lente migration s'opère, non seulement de l'agriculture, mais aussi de l'industrie moyenne et de l'artisanat vers l'industrie lourde.

Le manque de main-d'œuvre nationale est déterminé par le développement démographique excessivement lent au Luxembourg. Le nombre d'étrangers résidants s'est accru dans une mesure qui met en cause l'unité organique de la population. En effet, alors qu'en 1947 les étrangers résidant dans le pays formaient 10 % de la population globale, cette proportion s'approche aujourd'hui de 15 %, pourcentage qu'aucun pays de la Communauté ne connaît. On conçoit que dans ces circonstances les autorités luxembourgeoises se montrent circonspectes en établissant les conditions que les étrangers doivent remplir pour pouvoir se fixer définitivement dans le pays.

Dans le passé, le Grand-Duché n'a pas rencontré d'obstacle majeur pour compléter sa main-d'œuvre par des appoints venant d'autres pays. D'année en année, d'importants contingents d'ouvriers frontaliers et saisonniers ont apporté leur concours à l'économie luxembourgeoise. Toutefois, la tension sur le marché du travail s'est renforcée, lorsque l'expansion économique s'est généralisée dans la Communauté. Certaines branches d'activité s'en ressentent à des degrés variant selon les groupes professionnels, tandis que d'autres ne rencontrent pas de

difficultés pour engager le personnel dont elles ont besoin.

La dépendance de l'économie luxembourgeoise de la conjoncture internationale et les moyens limités, dont dispose le Gouvernement pour enrayer le cas échéant les effets d'une dépression, ne permettent pas d'établir des prévisions valables. Mais on peut avancer que des efforts sont entrepris dans le but de favoriser l'expansion industrielle d'une manière qui soit compatible avec nos possibilités de recruter de la main-d'œuvre. Cependant, l'un des principaux soucis des milieux responsables demeurera l'accroissement de la production qui devra réduire, du moins en partie, les besoins en travailleurs. De ce fait, les offres d'emploi tendront à s'adresser encore davantage que dans le passé à la main-d'œuvre qualifiée.

Des tensions entre les offres et les demandes d'emploi existent notamment dans l'agriculture, le gros œuvre et les métiers connexes du bâtiment, les services de maison, l'hôtellerie, l'industrie et les métiers de la transformation des métaux.

En ce qui concerne l'agriculture, il y a lieu de rappeler qu'une migration lente se poursuit des régions campagnardes du nord vers les régions industrielles du centre et du sud.

Les exploitations agricoles font régulièrement appel à la main-d'œuvre étrangère, 10 % seulement des besoins étant couverts par les disponibilités nationales.

Au point de vue de la main-d'œuvre, l'industrie du bâtiment a toujours constitué un cas spécial au Luxembourg. La grande majorité des travailleurs du gros œuvre sont des ouvriers saisonniers étrangers.

C'est notamment le manque d'ouvriers qualifiés, tels que carreleurs, charpentiers, coffreurs, électriciens-installateurs, façadiers, ferrailleurs, maçons, peintres, plâtriers, tailleurs de pierre et terrazzotiers, qui se fait plus particulièrement sentir. Relevons qu'en moyenne 90 % des besoins en main-d'œuvre de la branche sous revue sont couverts par des étrangers.

En ce qui concerne les gens de maison, environ  $\frac{7}{10}$  de ceux qui sont engagés annuellement par des familles résidant au Grand-Duché sont d'origine étrangère.

Dans l'hôtellerie, les offres d'emploi excédentaires sont en majeure partie couvertes par des étrangers, étant donné qu'en général 20 % seulement des postes vacants sont occupés par des travailleurs nationaux.

L'industrie et les métiers de la transformation des métaux souffrent depuis fort longtemps d'une pénurie d'ouvriers qualifiés. Cette branche fait constamment appel aux artisans étrangers. Les offres d'emploi s'adressent notamment aux ajusteurs, électro-mécaniciens, mécaniciens-machinistes, mécaniciens d'autos, monteurs en charpentes métalliques, serruriers, forgerons et soudeurs. Vu que la mécanisation progresse rapi-

dement, la tension dans ce secteur du marché du travail ira en s'accroissant.

\*

Le 24 septembre 1960, la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise en Suisse a tenu son assemblée générale au Comptoir Suisse à Lausanne, sous la présidence de M. P.-J. Elter, Consul Général du Luxembourg, en présence de M. Fernand Seynaeve, Ambassadeur de Belgique à Berne, M. Emile Lotz, Ministre Plénipotentiaire de Belgique à Genève, M. Pierre Pobe, Consul à Bâle, des représentants des Chambres de Commerce étrangères en Suisse et M. Léon Metz, Délégué de la Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise à Bruxelles.

D'après le rapport du Conseil d'Administration présenté par M. P.-J. Elter il résulte que les exportations de l'U. E. B. L. à destination de la Suisse en 1959 ont atteint 341.100.236 francs suisses, soit 24,3 millions en plus qu'en 1958. Les exportations suisses vers l'U. E. B. L. se sont accrues de 12,8 millions de francs, pour atteindre un total de 275.353.816 francs suisses, laissant ainsi un solde actif en faveur de l'U. E. B. L. d'un peu plus de 65,7 millions de francs suisses.

Il en résulte que les échanges commerciaux entre la Suisse et l'U. E. B. L. se sont sensiblement accrus.

Pour les sept premiers mois de 1960, les exportations de l'U. E. B. L. vers la Suisse ont déjà atteint 242.390.000 francs suisses et les exportations suisses vers l'U. E. B. L. 156 millions de francs suisses. La balance en faveur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise est déjà de 86 millions de francs suisses.

\*

Sous la dénomination de « La Sécurité Routière », une nouvelle association a été fondée à Luxembourg sous le haut patronage de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et sous le protectorat du Gouvernement luxembourgeois, représenté par le Ministre des Transports.

L'association luxembourgeoise pour la prévention des accidents de la route a pour objet de promouvoir et d'encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière, afin d'accroître par tous les moyens la sécurité des usagers de la route.

Cette association se compose de plusieurs organismes intéressés à la sécurité routière, notamment la Croix-Rouge Luxembourgeoise, l'Association d'Assurance contre les Accidents, l'Etablissement d'Assurance contre la Vieillesse et l'Invalidité, les différentes Caisses de Pension, l'Union des Caisses de Maladie, l'Entente des Caisses de Maladie des Fonctionnaires et Employés, les Sociétés d'Assurance, l'Automobile-



Club et la Fédération des Garagistes-Réparateurs du Grand-Duché.

\*

Au cours d'une réunion organisée à Luxembourg au début du mois d'août 1960, l'Association LUXOM (Association coloniale des Luxembourgeois d'Outre-Mer) a décidé de créer un Comité du Fonds de Secours et un Comité d'action pour la sauvegarde des intérêts moraux et matériels des ressortissants luxembourgeois. Ce comité se compose de trois délégués de l'Association LUXOM, de trois anciens fonctionnaires publics au Congo, de trois anciens employés privés et de trois anciens colons.

Le comité a pour mission d'agir en faveur des six cents ressortissants luxembourgeois qui résidaient au Congo et dont 132 sont rentrés dans le Grand-Duché. Les revendications les plus importantes des réfugiés luxembourgeois sont: l'assimilation complète des fonctionnaires luxembourgeois à leurs collègues belges en ce qui concerne les mesures de dédommagement prises par l'Etat, des crédits à long terme, ainsi que le déblocage de leur avoir au Congo pour les colons indépendants, l'intégration d'environ 150 réfugiés dans l'économie luxembourgeoise, le transfert des capitaux de retraites de Belgique au Luxembourg et l'admission des enfants réfugiés à l'école européenne de Luxembourg.

\*

La douzième assemblée générale de la Confédération Européenne de l'Agriculture a eu lieu à Bruxelles du 22 au 27 août 1960.

Au cours de cette assemblée, diverses communications furent faites, notamment par les délégués de la République Fédérale d'Allemagne et de la France sur les sujets suivants: «La paysanne dans l'exploitation familiale et dans l'Etat» et «La situation des agriculteurs des pays de la Confédération européenne devant l'état culturel des formules d'associations économiques européennes».

Les travaux des diverses commissions, dont l'une était présidée par M. Pierre Ludwig, Directeur de la Fédération des Associations Agricoles du Luxembourg, ont porté sur la politique agraire et économique rurale, les problèmes techniques de l'agriculture, la coopération, la mutualité et le crédit agricoles, la forêt privée et commune, les fruits, légumes et autres cultures spéciales, la sociologie rurale et l'économie domestique.

\*

Du 26 au 28 septembre 1960, la Confédération Internationale des Patrons Bouchers et Charcutiers s'était réunie à Luxembourg sous la présidence de M. Auguste Schulz (Luxembourg), avec la participation de 40 délégués représentant les pays du Marché Commun, la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Autriche, la Suisse et

l'Espagne. Les travaux ont porté essentiellement sur l'intégration de la profession dans le cadre du Marché Commun et la création de commissions consultatives. La prochaine réunion aura lieu au mois de mai 1961 à Luxembourg. Le Congrès de la Confédération Internationale des Patrons Bouchers et Charcutiers se tiendra au mois de septembre 1961 à Luxembourg.

En marge des travaux de la Confédération Internationale des Patrons Bouchers et Charcutiers, les participants visitèrent les sites pittoresques dans le nord du pays. Plusieurs réceptions furent offertes en leur honneur. M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, assista au banquet de clôture du Congrès.

\*

#### *Les véhicules à moteur au Grand-Duché.*

D'après les statistiques publiées par le Service d'Etudes et de Documentation du Ministère des Affaires Economiques, le nombre de véhicules à moteur immatriculés au Grand-Duché au 1<sup>er</sup> janvier 1960 est le suivant: motocyclettes 10.078; voitures de personnes 33.446; camions 3.634; camionnettes 4.004; autobus 355; tracteurs 6.824; véhicules spéciaux 645. Le nombre total des véhicules s'élève donc à 58.986.

En 1935, le nombre des voitures de personnes était de 6.820 et en 1939 de 7.045. Il était retombé à 3.217 en 1945 pour monter ensuite progressivement jusqu'à 8.050 en 1949. Depuis 1950, le nombre des véhicules de personnes est passé de 9.450 à 11.000 en 1951, à 12.850 en 1952, 15.554 en 1953, 18.532 en 1954, 21.230 en 1955, 24.274 en 1956, 27.611 en 1957, 31.137 en 1958 et 33.446 en 1959.

\*

L'Association Médicale Mondiale (World Medical Association) a tenu son Congrès annuel à Berlin-Ouest du 15 au 22 septembre 1960. Plus de 2.000 médecins, représentant 57 nations, s'étaient rendus à Berlin à l'invitation des organisateurs. Le Syndicat Médical du Grand-Duché avait délégué son Président, le Dr Félix Worré, son Secrétaire Général adjoint, le Dr Robert Widong, ainsi que le Président de la Société des Sciences Médicales, le Dr Henri Loutsch, pour assister au Congrès.

Lors des élections pour le renouvellement du Conseil, le Dr Félix Worré, qui est déjà Président de la Commission pour les questions de la Sécurité Sociale, a été élu Vice-Président du Conseil de l'Association Médicale Mondiale.

\*

Le 15 septembre 1960, une délégation des Mouvements de Résistance Luxembourgeois s'était rendue aux Pays-Bas, où elle assistait à l'anniversaire de la libération de Eindhoven. Cette délégation comprenait les représentants du Groupement de la Résistance armée «Les Insoumis» et «Armée secrète», de la Ligue

des Prisonniers Politiques et des Déportés et du Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois.

\*

Les 24 et 25 septembre 1960, la « Commission Jeunesse Armée » auprès du Ministère de la Force Armée avait organisé un stage d'études sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Ce stage a eu lieu à Hosingen en présence d'une soixantaine de représentants des principaux mouvements de la jeunesse luxembourgeoise, notamment l'Association Générale des Etudiants Luxembourgeois, l'Association Luxembourgeoise des Etudiants Catholiques, la Fédération Nationale des Eclaireurs Luxembourgeois, la Fédération Nationale des Scouts du Luxembourg, la Jeunesse Agricole Catholique, la Jeunesse de la Ligue Ouvrière, la Jeunesse Démocratique Luxembourgeoise, la Jeunesse Ouvrière Catholique, les Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises, la Section des Jeunes du Parti Chrétien-Social, l'Union Nationale des Etudiants Luxembourgeois, le Mouvement Jeune Europe et les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises.

Au cours des travaux du stage d'études sur l'OTAN, M. André Philippe, Représentant permanent adjoint du Luxembourg auprès de l'OTAN, a fait un exposé sur « L'OTAN, ses organes, son évolution, sa position actuelle ». M. Claude Delmas, du Secrétariat général de l'OTAN, a également fait un exposé sur « La Puissance Economique de l'OTAN vis-à-vis du Bloc Communiste ».

\*

L'Œuvre Nationale « Souvenir », entraide belge aux orphelins et enfants alliés victimes de la guerre, a remis à Monsieur l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles un chèque de 20.000 francs constituant deux bourses d'études en faveur d'orphelins de guerre de nationalité luxembourgeoise.

C'est pour la troisième année consécutive que l'Œuvre « Souvenir » a eu cette bienveillante et généreuse sollicitude à l'égard des orphelins de nationalité luxembourgeoise.

Les bourses ont été attribuées à deux orphelins de guerre de nationalité luxembourgeoise, habitant respectivement la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg.

\*

#### *Le 6<sup>e</sup> Congrès de la Société Beneluxienne de Phlébologie.*

Le 6<sup>e</sup> Congrès de la Société Beneluxienne de Phlébologie a eu lieu les 10 et 11 septembre 1960 à Mondorf-les-Bains, avec la participation d'environ 70 médecins représentant les pays du Benelux ainsi que la France, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne et la Suède. Au cours de la séance inaugurale, qui s'est déroulée en présence du Dr Koltz, représentant le Mi-

nistre de la Santé Publique M. Emile Colling, le Dr Alphonse Zoller (Luxembourg) a dressé le bilan absolument fructueux de la Société Beneluxienne de Phlébologie depuis sa fondation, il y a trois ans. Au cours des travaux de ce Congrès, les spécialistes ont étudié en commun une quinzaine de rapports consacrés surtout au traitement médical des ulcères variqueux et procédé à de longs échanges de vues sur les résultats réconfortants de certaines nouvelles méthodes de traitement.

Ajoutons que ce Congrès était placé sous le haut patronage de M. Emile Colling, Ministre de Santé Publique.

\*

#### *Le Luxembourg vu par l'O.E.C.E.*

Dans un rapport publié le 1<sup>er</sup> septembre 1960 par l'Organisation Européenne de Coopération Economique sur l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, le chapitre suivant a été consacré à la situation économique au Luxembourg:

« Lente au début, la reprise de l'activité industrielle, qui date du second trimestre de 1959, s'est accélérée au cours des derniers mois de l'année de telle sorte que l'indice de la production industrielle a marqué en 1959 un progrès de 4,4 % par rapport à 1958. Mais l'évolution a été différente suivant les secteurs. Tandis que la sidérurgie, stimulée par la demande extérieure, augmentait sa production de 8 %, l'industrie des constructions métalliques et celle des minéraux non-métalliques ont encore enregistré un recul par rapport à 1958. L'activité dans la construction a été moins intense que les années précédentes. Dans l'agriculture, la récolte de vin a été l'une des meilleures des 50 dernières années, par contre, la production de lait a été affectée par la sécheresse. Le redressement de la situation économique est dû à la reprise des exportations des produits de la sidérurgie et, dans une mesure moindre, aux dépenses du secteur public. La consommation privée a peu varié et les investissements industriels ont été inférieurs à ceux de 1958. On s'attend à de nouveaux progrès de l'activité économique en 1960. L'industrie sidérurgique continuera de connaître un niveau d'activité proche du plein emploi et les investissements industriels reprendront, stimulés à la fois par l'expansion économique et les mesures d'encouragement fiscales. Parallèlement au développement de l'activité et sous l'influence des hausses de salaires intervenues dans la sidérurgie, les revenus s'accroîtront, entraînant une augmentation des dépenses de consommation. En revanche, les finances du Gouvernement central exerceront au total une influence légèrement restrictive: les dépenses extraordinaires seront ramenées de 903 millions de francs à 726 millions, tandis que les dépenses ordinaires passeront de 4.510 à 4.633 millions de francs. »

En ce qui concerne la situation du Benelux, le rapport de l'O.E.C.E. résume la situation comme suit:

«Après un déclin en 1958, le commerce intra-Benelux a augmenté de 10 % en 1959. Tandis que les ventes des Pays-Bas à l'U.E.B.L. progressaient de 10 %, les mouvements de marchandises dans le sens U. E. B. L. - Pays-Bas augmentaient de 11 %. Les Pays-Bas sont restés le principal client de l'U. E. B. L. (21 % des exportations totales); en revanche, l'U. E. B. L. est toujours le second fournisseur des Pays-Bas après l'Allemagne Fédérale (18,5 % des importations hollandaises). Le commerce des pays du Benelux avec les pays tiers s'est lui aussi développé en 1959; les exportations ont augmenté de 10 % et les importations de 12 %.»

En ce qui concerne le Traité instituant l'Union économique Benelux, le rapport indique que «les autorités poursuivent leurs efforts en vue de réaliser progressivement les objectifs prévus par le Traité. La libre circulation des personnes a été facilitée: les contrôles d'identité aux frontières communes seront prochainement supprimés; les mesures de compensation pour le placement de la main-d'œuvre ont été étendues à l'ensemble du Benelux. La libre circulation des produits nationaux ou assimilés a été élargie: elle couvre actuellement 98 % des échanges intra-Benelux et les restrictions qui subsistent, portent essentiellement sur les échanges de produits agricoles.

Les pays du Benelux ont poursuivi leur collaboration en matière de politique commerciale commune envers les pays tiers. Le 1<sup>er</sup> janvier 1960, ils ont porté de 95,6 à 97 % le pourcentage de libération de leurs importations en provenance des pays de l'O. E. C. E. En outre, depuis la mise en application de l'Accord monétaire européen, ils ont supprimé toute discrimination sur les importations en provenance de la zone dollar. Envers les membres de la C. E. E., des contingents globaux communs ont été instaurés (cependant, pour la plupart des produits agricoles, les contingents globaux restent distincts). Enfin, des accords commerciaux communs ont été signés avec la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne.»

\*

Du 26 au 29 septembre 1960 a eu lieu à Luxembourg le sixième Congrès de l'Union Internationale pour les Livres de Jeunesse qui réunissait, sous la présidence de M. Enzo Pettrini, les délégués de dix-sept pays, à savoir: République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse et Yougoslavie.

Le Congrès était placé sous le patronat du Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A., de M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, et du Conseil Communal de la Ville de Luxembourg.

Au cours de la séance inaugurale, des allocutions furent prononcées par M. Enzo Pettrini, Président de l'Union Internationale pour les Livres de Jeunesse, M. Léopold Hoffmann, Président du Comité d'Organisation, et M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, qui parla de «La tâche de l'éducation et l'esprit de notre temps».

Plusieurs communications furent faites par M. Piero Malvestiti, Président de la C. E. C. A., sur «La formation de l'Homme Européen», «Les livres de jeunesse et l'école», par M. Giovanni Calo, Professeur à Florence, «L'Education littéraire: buts et méthode», par M<sup>me</sup> Carolina Toral, Bibliothécaire à Madrid, «L'école et la bibliothèque scolaire», par M. Lornetz Larson, Directeur des Bibliothèques scolaires de Stockholm, «L'école et les bibliothèques publiques», par M<sup>me</sup> Eleanore Seranick, Etats-Unis, «L'Education esthétique et le livre de jeunesse», par M. P. Poindron, Direction des Bibliothèques de France, «Les livres de sciences et le travail scolaire», par M. le Dr Klaus Doderer, de Darmstadt.

Ajoutons ici que, dans le cadre du Congrès de l'Union Internationale pour les Livres de Jeunesse, le Prix Hans Christian Andersen a été remis au lauréat M. Erich Kästner par M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, en présence de S. Exc. M. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne et M<sup>me</sup> Bernd Mumm von Schwarzenstein, M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et Sciences, et de nombreuses autres personnalités.

\*

#### *World Parliament Association.*

Le 30 septembre 1960, une trentaine de personnalités de l'Association universelle des Parlementaires pour un Gouvernement mondial (World Parliament Association) ont visité le Luxembourg. Cette Association a été fondée en 1945 par M. H. Usborn du Groupe parlementaire britannique pour un Gouvernement mondial.

En dehors des conférences mondiales organisées depuis 1951, l'Association entreprend également des tournées d'étude. Cette année, une délégation visite plusieurs capitales de l'Europe, parmi lesquelles figurent Luxembourg, Bonn, Prague, Vienne, Budapest, Belgrade et Berne.

A l'occasion de cette visite à Luxembourg, une réception a été offerte par le Gouvernement luxembourgeois en l'honneur de la délégation de l'Association universelle des Parlementaires pour un Gouvernement mondial.

Parmi les personnalités qui assistèrent à cette réception on remarquait M. Harold Wilfrid Armine Freese-Pennefather, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, M. Victor Bodson, Vice-Président de la Chambre des Députés, plusieurs Membres du Gouvernement, les Membres du Bureau de la Chambre des Députés et de la Commission des Affaires Etrangères.

## Le Mois en Luxembourg (mois d'août)

- 1<sup>er</sup> août: Au Musée de l'Etat à Luxembourg est présenté le 9<sup>e</sup> Salon International de la Photo 1960.
- 2 août: Aux Galeries Horn à Luxembourg, exposition d'œuvres récentes d'artistes peintres étrangers et luxembourgeois.
- 4 août: A la Pergola de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, le Capitaine Albert Thorn, Maître de Chapelle de la Cour, dirige un concert d'adieu avant de prendre sa retraite comme Chef de la Musique de la Garde grand-ducale.
- 5 août: Les sociétés du Faubourg de Clausen organisent le IV<sup>e</sup> Festival de la Bière aux alentours du Rocher du Bock.
- 6 août: L'Association des Luxembourgeois d'Outre-Mer LUXOM convoque ses membres en assemblée générale extraordinaire, afin d'examiner les problèmes des réfugiés luxembourgeois du Congo.
- 7 août: Dans le cadre du programme du Festival International 1960 de Théâtre en Plein Air à Wiltz, représentation du drame « Die Räuber de Fr. von Schiller.
- 8 août: Au Casino de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains, vernissage d'une exposition belge d'art photographique moderne.
- 9 août: Tirage de la 8<sup>e</sup> tranche 1960 de la Loterie Nationale au Parc Merveilleux à Bettembourg.
- 11 août: Un groupe de journalistes appartenant à la Télévision japonaise arrivent à Luxembourg pour un voyage d'études.  
A la Basilique de Saint-Willibrord à Echternach, récital d'orgue avec, au programme, des œuvres de Bach, Buxtehude, Froberger et César Franck.
- 13 août: Sur les courts de tennis de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains se déroule un tournoi international de tennis pour l'attribution du « Challenge Alex Servais ».
- 15 août: Mondorf-les-Bains invite à son annuelle « Fête des Roses ».
- 20 août: A la Place des Glacis à Luxembourg-Limpertsberg, ouverture de la Schobermess 1960.
- 22 août: A la salle des fêtes de l'Athénée grand-ducal à Luxembourg, séance d'ouverture de la session d'été de la Faculté Internationale d'Economie comparée de l'Université Internationale de Luxembourg.
- A l'Université Internationale de Sciences Comparées, M. Simmonds, Professeur à l'Université de Liverpool, fait une conférence sur le sujet: « Britain and the European Communities ».
- A la Place d'Armes à Luxembourg, à l'invitation du Syndicat d'Initiative de la Capitale, l'ensemble musical et vocal « Jeugfanfare Groeninghe » de Courtrai (Belgique) donne un concert.
- 23 août: A la Basilique Saint-Willibrord à Echternach, second concert de musique spirituelle de la saison 1960.  
Départ à l'Aéroport de Luxembourg du premier contingent de la délégation sportive luxembourgeoise pour les Jeux Olympiques 1960 de Rome.
- 24 août: Visite à Luxembourg du Général J. Moore, Chef d'Etat-Major au Quartier Général du Commandant en Chef des Forces de l'OTAN à Paris.  
Fondation d'une section du Grand-Duché de Luxembourg de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, association qui a son siège à Paris et qui dispose de sections dans différents pays.
- 25 août: A la salle des cours de la Faculté Internationale de Droit Comparé, M. Alexandre Hadzimichael, Avocat à la Cour d'Appel de Thessalonique, fait une conférence sur « Les particularités du mariage religieux en Grèce.  
La Section luxembourgeoise du Conseil des Communes d'Europe tient son assemblée générale annuelle à Vianden.
- 26 août: En l'Eglise paroissiale Saint-Jean de Luxembourg-Grund est célébré un requiem à la mémoire du Roi Jean l'Aveugle, fondateur en 1344 de la Schobermess.
- 28 août: A Wormeldange-sur-Moselle, la Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs organise son Championnat national 1960 de Pêche sportive.
- 31 août: A Wiltz, cité martyre, commémoration du 18<sup>e</sup> anniversaire de la Grève de 1942 déclenchée dans différents centres du pays, afin de protester contre les mesures draconiennes de l'opresseur nazi.

## Le Mois en Luxembourg (mois de septembre)

- 3 septembre: Le Conseil Luxembourgeois du Mouvement Européen invite à une conférence que fait au Foyer Européen à Luxembourg Maître Germain Desbœuf, avocat à la Cour d'Appel de Marseille, sur le sujet « L'Europe à la rentrée d'automne 1960 ».
- 4 septembre: Sous le protectorat du Ministère de la Viticulture, Schwebsingen-sur-Moselle organise sa VIII<sup>e</sup> Fête du Vin 1960. Aux différentes manifestations assistent notamment M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Emile Schaus, Ministre de la Viticulture.
- 5 septembre: L'ensemble musical « Cercle Symphonique » de Rumelange fête le cinquantenaire de sa fondation en organisant une Semaine Musicale, au programme de laquelle figurent des concerts et des récitals.
- 9 septembre: La Ville de Pétange célèbre la Fête Commémorative de la Libération, au cours de laquelle des fleurs sont déposées devant le monument érigé à la mémoire du premier soldat US tombé sur le territoire du Grand-Duché.
- 10 septembre: La Section des Jeunes de l'Association « American-Luxembourg Society » organise au Foyer Européen à Luxembourg sa traditionnelle « Fashion Show ».
- Sous le protectorat du Ministre de la Santé Publique et de la Société des Sciences Médicales, la Société Beneluxienne de Phlébologie tient son congrès à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat. 60 médecins spécialistes des pays du Benelux, d'Allemagne, d'Italie et de Suède y prennent part.
- A Ettelbruck, ouverture de l'Exposition Agricole 1960 en présence de nombreuses personnalités, dont M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, et M. Paul Elvinger, Mides Affaires Economiques.
- 11 septembre: Organisation de la X<sup>e</sup> Fête Nationale du Travail et de la Terre 1960 à Kœrich. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, y prononce une allocution de circonstance.
- Le Cercle Numismatique du Grand-Duché de Luxembourg et la Section Numismatique de la Ville de Luxembourg organisent à l'Hôtel de Ville une exposition de monnaies et de médailles.
- A travers les rues de la ville haute, à Luxembourg, se déroule l'annuelle procession en l'honneur de Saint-Adrien conformément à un vœu fait par les habitants de la ville lors de la terrible épidémie de peste de 1636.
- 12 septembre: A la Schobermess, tirage de la 9<sup>e</sup> tranche 1960 de la Loterie Nationale.
- 14 septembre: Au Foyer Européen à Luxembourg, le Wing Commander Sir John Hodson, Conseiller principal de la Défense Civile auprès de l'OTAN, fait un exposé sur des problèmes de défense civile.
- Au terrain du club sportif « Avenir » de Luxembourg-Hollerich, rencontre internationale de basketball entre les équipes nationales d'Australie et du Luxembourg. Victoire australienne par 69:60 points.
- M. le Professeur Dr Hans Furler, Président de l'Assemblée Parlementaire Européenne, visite Luxembourg, où il est reçu par S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et où il a des entretiens avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.
- 15 septembre: A l'occasion de la rentrée des Cours et Tribunaux, les membres de la famille judiciaire assistent à une messe célébrée en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg.
- 17 septembre: Sous le protectorat de M. le Ministre des Finances et des P. T. T., le Cercle Philatélique de Diekirch organise une exposition locale de timbres-poste.
- Au Musée de l'Etat à Luxembourg, vernissage du Salon 1960 du Cercle Artistique de Luxembourg.
- 18 septembre: Le Syndicat d'Initiative de Troisvierges organise la 5<sup>e</sup> édition de sa « Fête de la Bruyère 1960 ».
- 19 septembre: Afin de renseigner les intéressés luxembourgeois désireux d'obtenir une bourse pour études ou recherches aux U. S. A., la United States Educational Foundation in Belgium délègue à Luxembourg Mrs. André Deflandre, Executive Officer de cet organisme.
- L'Administration des P. T. T. émet dans le cadre des activités de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications (C. E. P. T.) le timbre-poste 1960 dans les valeurs de 2,50 et 5,00 francs.
- 21 septembre: Exposition des affiches de la Loterie Nationale à Diekirch.
- 24 septembre: La Ligue des Prisonniers Politiques et des Déportés (LPPD) organise un pèlerinage à l'ancien camp de concentration nazi de Natzweiler-Struthof.
- La Commission Jeunesse-Armée auprès du Ministère de la Force Armée organise une session d'études sur l'OTAN à Hosingen.

25 septembre: Fête du Raisin et du Vin avec cortège folklorique à Grevenmacher.

26 septembre: A Esch-sur-Alzette, la Fédération des Hôteliers, Cafetiers et Restaurateurs du Grand-Duché fête sa Patronne, Sainte-Marthe.

Le 6<sup>e</sup> Congrès de l'Union Internationale pour les Livres de Jeunesse ouvre ses portes à Luxembourg.

28 septembre: Au siège du Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire Européenne à Luxembourg se tient le Congrès International de la Boucherie.

30 septembre: Une délégation de l'Association Universelle des Parlementaires pour un Gouvernement Mondial visite le Luxembourg.